

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi 6 juillet 2015 à 19h30

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Régnald Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture des procès-verbaux du 1^{er} et du 8 juin 2015.
3. Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et du 8 juin 2015.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de juillet 2015.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Comités : Loisirs-Famille-Sanitaire-Bibliothèque-École -Pompiers-Développement
7. Deuxième versement à Loisirs Val-Alain
8. Achat de sulfate ferrique
9. Octroi de la soumission réfection de tronçons sur le 1er et le 4e rang
10. Contrôle qualitatif des matériaux réfection de tronçons sur le 1er et le 4e rang
11. Programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution gouvernementale TECQ 2014-2018
12. Remplacement de conduite pluviale 2e rang
13. Remplacement de ponceau 1er rang
14. Installation d'un ponceau route de Val-Alain
15. Nettoyage des fossés de la rue Plante
16. Rehausse de grille de puisard 3e rang
17. Réfection de l'intersection des rues Roy et Réjac
18. Drainage de conduite pluviale rue Roy
19. Terrains rue Larin
20. Bilan de santé de l'église
21. Dossier 200-22-072800-147 Cour du Québec
22. Vérification du puits du centre municipal
23. Système téléphonique
24. Demande à Hydro Québec projet sortie 261
25. Randonnée Lotbinière à vélo
26. Prêt de la salle : cours de danse
27. Demande de citoyens (3)
28. Demande des fermières
29. Demande de zonage commercial 5e rang
30. Collecte régionale boues de fosses septiques
31. Demande de Jacques Gourdes
32. Inspecteur municipal
33. Demande de la FADOQ
34. Affaires nouvelles
35. Période de questions
36. Levée de la séance

2015-07-125

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-07-126 **EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET DU 8 JUIN 2015**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture des procès-verbaux du 1^{er} et du 8 juin 2015, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-07-127 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET DU 8 JUIN 2015**

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des procès-verbaux du 1^{er} et du 8 juin 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-07-128 **ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE JUILLET 2015**

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-07-129 **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois de juillet 2015. :

.....	
C1500275 Receveur Général du Canada : Retenues à la source	1 005.89
C1500276 Hydro-Québec : Éclairage public	561.66
C1500277 Novicom 2000 Inc. : Programmation radios pompiers	253.52
C1500278 Groupe CCL : Enveloppes, formulaires, permis	522.51
C1500279 Supérieur Propane : Location cylindre loisirs	18.40
C1500280 RDL Lamontagne Proulx Inc. : Honoraires professionnels	6 973.24
C1500281 Ministère du Revenu du Québec : Retenues à la source 3 mois	9 508.81
C1500282 Distribution Praxair Canada : Oxygène et acétylène	45.70
C1500283 Info Page : Fréquence numérique	215.75
C1500284 Toshiba Solution d'affaires : Photocopies	384.88
C1500285 Dupuis Stéphane : Aide voirie	458.75
C1500286 Freins Démarreurs Plessis inc. : outils, huile, batterie tracteur	539.19
C1500287 Canadien National : Entretien passages à niveau	1 232.00
C1500288 Fonds de l'information sur le Territoire : Avis mutation	16.00
C1500289 FQM : Dicom	75.46
C1500290 Location LPL inc. : Compresseur	410.41
C1500291 Les Entreprises Lévisiennes inc. : Bitume	1 503.97
C1500292 Municipalité de Joly : Entente incendie, inspecteur (4 mois)	9 008.75
C1500293 MRC de l'Érable : Support technique	68.67
C1500294 Location d'outils Luneau : Pompe fleurs, compacteur	2 762.84
C1500295 Roulement Techno inc. : Hose hydraulique, fitting, adapter	183.84
C1500296 Autobus M. Ouellet & Fils inc. : Transports Plessisville, Granby	799.08
C1500297 Dépanneur P. Bédard & Fils inc. : Essence	177.64
C1500298 Pièces de Remorques Blondeau : Pneu diable, barrure trailer	408.09
C1500299 Atelier Genytech : International citerne	7 217.83
C1500300 Laboratoires Environex : Analyses d'eaux usées	182.24
C1500301 Turcotte 1989 inc. : Entretien pompes doseuses, pièces	812.47
C1500302 Librairie Renaud-Bray inc. : Livres	1 069.81
C1500303 Sani Bleu : Location toilettes Fête de la pêche	349.52
C1500304 Abris Tout Genre G.Y. Inc. : Chapiteau	5 173.88
C1500305 Sidevic : Pistolet graisseur	91.24
C1500306 Wood Wyant : Sani Drip 20 litres	182.54

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

C1500307 Placide Martineau inc. : Matériel pont couvert, boyau, calcium	557.75
C1500308 Placide Martineau inc. : Peinture orange, ruban teflon	114.81
C1500309 Produc-Sol inc. : Pierre, gravier 0-3/4	989.44
C1500310 Produits Mobilicab Canada : Débroussailleuse	1 011.76
C1500311 Akifer inc. : Étude hydrogéologique préliminaire	547.05
C1500312 Serres Lambert : Fleurs	849.59
C1500313 Pisciculture Delphis Veilleux : Fête de la pêche	2 925.12
C1500314 Signaction : Signalisation travaux Pont Couvert	947.39
C1500315 Les Loisirs Festigrouille Inc. : Grand défi ViVaLo	30.33
C1500316 Médigas Division de Praxair Canada : Oxygène	455.30
C1500317 Bell Mobilité : Cellulaires	254.77
C1500318 Dupuis Stéphane : Aide voirie	487.50
C1500319 Le Cercle des Fermières : remboursement facture	30.00
C1500320 Municipalité Val-Alain : Bulletin, fournitures bureau	106.15
C1500321 Dupuis Stéphane : Aide-voirie	616.88
C1500322 Dupuis Stéphane : Aide-voirie	450.00
P1500105 Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 432.79
P1500106 MRC de Lotbinière : Quotes-parts	8 516.87
P1500107 Charbonneau, Jean-Pierre : Remboursement de facture	359.79
P1500109 Municipalité de Laurier-Station - Recyclage	1 768.93
P1500110 Aréo-Feu : Standard liner	22.71
P1500111 Service d'incendie en commun : Entraide automatique	2 960.59
P1500112 MRC de Lotbinière : Quotes-parts	2 271.13
P1500113 Blier, Chantal : Entretien ménager	500.00
P1500117 MRC de Lotbinière : Quotes-parts	3 313.83
- Frais de déplacement	298.40
- Rémunération	12 166.50

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2015-129

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 97 199.96 \$

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-130

DEUXIÈME VERSEMENT À LOISIRS VAL-ALAIN

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de distribuer le deuxième versement à Loisirs Val-Alain au montant de 1 200,00 \$

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-131

ACHAT DE SULFATE FERRIQUE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat de 4 barils de 310 kg chacun au prix de 0.585\$ le kg et la consigne pour un montant de 1065.98 \$ plus le transport et les taxes.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-07-132

OCTROI DE LA SOUMISSION RÉFECTION DE TRONÇONS SUR LE 1^{ER} ET LE 4^E RANG

Considérant que la municipalité de Val-Alain a mandaté l'ingénieur de la MRC pour préparer les plans et devis à soumettre avec les documents d'appel d'offres pour demander des soumissions pour la pulvérisation, le rechargement et le bitume selon la résolution n° 2015-03-054;

Considérant que l'appel d'offre a été fait par le système électronique SEAO;

Considérant qu'à la fermeture de l'appel d'offre, nous avons reçu quatre soumissions, soient :

Compagnie	Option 1A	Option 1B	Option 2A	Option 2B
Les Entreprises Lévisiennes inc.	313 329,87 \$	354 180,49 \$	556 263,43 \$	629 802,64 \$
Construction BML Division de Sintra	343 292,36 \$	389 943,46 \$	608 013,67 \$	695 143,62 \$
P.E. Pageau inc.	360 087,90 \$	404 690,15 \$	633 407,05 \$	713 658,74 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	364 106,63 \$	419 454,67 \$	638 404,90 \$	742 004,92 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire était conforme à notre appel d'offre.

Considérant que l'option retenue est l'option 2A soit :

- 4e Rang sur une longueur de plus ou moins 1 500 mètres;
- 1^{er} Rang sur une longueur de plus ou moins 3 200 mètres;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le contrat à Les Entreprises Lévisiennes inc. au montant de 556 263,43 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-07-133

CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RÉFECTION DE TRONÇONS SUR LE 1ER ET LE 4E RANG

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater Les Services EXP inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux réfection de tronçons sur le 1er et le 4e rang.

➤ Description du mandat

Le mandat consiste à effectuer la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux tel que décrits ci-dessous;

1. Vérifications préalables des certificats de conformité des matériaux granulaires et des formules de mélange d'enrobés bitumineux;
2. Vérification de la mise en place et de la compacité des matériaux granulaires de la fondation supérieure de chaussée suite aux travaux de pulvérisation et de rechargement et échantillonnage du MG-20;
3. Vérification de la mise en place des enrobés bitumineux, échantillonnage et vérification de la compacité du revêtement bitumineux par carottage`;
4. Essais de laboratoire sur les matériaux granulaires et les enrobés bitumineux;
5. Émettre des recommandations techniques au besoin en cours de projet;
6. Rédaction d'un rapport final suite à la réalisation des travaux en chantier.

➤ Estimation budgétaire

En fonction du tonnage d'enrobé prévus au bordereau et des exigences du devis, un total de douze (12) échantillons de pierre de rechargement de calibre MG-20, quinze (15) échantillons d'enrobé de type EB-14 et onze (11) carottes d'enrobés seront prélevés et analysés selon l'option 2A. Le montant nécessaire à la réalisation des travaux selon l'option 2A est estimé à environ 10 980,00 \$ (taxes en sus).

Les honoraires professionnels seront facturés aux taux horaires suivants (taxes en sus) étant donné que la méthode de travail utilisée peut faire varier le nombre et la durée des interventions requises :

Technicien de chantier	43,00 \$/heure
Dépenses de kilométrage	0.50 \$/km
Essais de laboratoire	78,80 \$/essai (analyses granulométriques MG-20)
	116,20 \$/essai (analyses type II sur EB-14)
	29,40 \$/essai (densité sur carotte d'enrobé, compacité)
Technicien coordonateur	55,00 \$/heure
Ingénieur, chargé de projet	75,00 \$/heure
Ingénieur sénior, supervision	120,00 \$/heure
Secrétaire	40,00 \$/heure

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-07-134

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE TECQ 2014-2018

Attendu que la municipalité de Val-Alain a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité de Val-Alain doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la municipalité de Val-Alain s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité de Val-Alain s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité de Val-Alain approuve le contenu au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité de Val-Alain s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité de Val-Alain s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-135

REPLACEMENT DE CONDUITE PLUVIALE 2E RANG

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater l'entreprise Produc-Sol inc. pour réaliser les travaux de remplacement d'un tuyau de 18 pouces, dans le 2^e rang, sur plus ou moins 160 pieds pour un montant de 4 856,00 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-136

REPLACEMENT DE PONCEAU 1ER RANG

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater l'entreprise Produc-Sol inc. pour réaliser les travaux de remplacement d'un ponceau dans le 1^{er} rang pour un montant de 3 120,00 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-07-137

INSTALLATION D'UN PONCEAU ROUTE DE VAL-ALAIN

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater l'entreprise Pavage Lagacé et Frères inc. pour l'installation d'un ponceau dans la route de Val-Alain pour un montant de 1 199,40 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-07-138

NETTOYAGE DES FOSSÉS DE LA RUE PLANTE

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à majorité par les conseillers de mandater l'entreprise Produc-Sol inc. pour réaliser les travaux de nettoyage des fossés de la rue Plante pour un montant de 3 470,00 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-07-139

REHAUSSE DE GRILLE DE PUISARD 3E RANG

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater l'entreprise Pavage Lagacé et Frères inc. pour l'installation de deux rehausses de grille de puisard dans le 3^e rang pour un montant de 336,00 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-07-140

RÉFECTION DE L'INTERSECTION DES RUES ROY ET RÉJAC

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater l'entreprise Pavage Lagacé et Frères inc. pour la réfection de l'intersection des rues Roy et Réjac pour un montant de 20 895,09 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-07-141

TERRAINS RUE LARIN

Considérant que monsieur Fernand Larin et madame Yola Roy, propriétaires des lots 192-191A-P, 192-191A-11 demandent à la municipalité de Val-Alain de pouvoir développer dix (10) terrains en prolongeant le réseau d'assainissement des eaux usés de la municipalité;

Considérant que les coûts reliés à ces travaux seraient répartis sur l'ensemble des dix (10) terrains;

Considérant qu'une demande d'autorisation concernant ce développement résidentiel doit être déposée auprès du MDDEFP;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de :

- mandater Stéphane Bergeron, ingénieur à la MRC de Lotbinière pour soumettre cette demande d'autorisation au MDDEFP et présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- confirmer l'engagement à transmettre au MDDEFP, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-07-142

BILAN DE SANTÉ DE L'ÉGLISE

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater madame Monique Brunet, architecte, pour effectuer un bilan de santé de l'église pour un montant de 2 000,00 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-143

DOSSIER 200-22-072800-147 DANS LA COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) GROUPE ESTRIE RICHELIEU MUTUELLE D'ASSURANCE AGRICOLE DEMANDERESSE C/ MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN DÉFENDERESSE, TRANSACTION ET QUITTANCE

Considérant les procédures judiciaires dans le dossier numéro 200-22-072800-147 dans la COUR DU QUÉBEC (chambre civile);

Considérant qu'un règlement hors cours surviendra;

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le maire, ou en son absence la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les transactions pour mettre fin au dossier.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-144

VÉRIFICATION DU PUITTS DU CENTRE MUNICIPAL

Attendu qu'un avis de non-conformité au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) a été émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant un résultat d'analyse effectué sur l'eau du puits de la salle municipale.

Attendu que la valeur de 16 UTN de turbidité mesurée sur un échantillon d'eau prélevé le 8 avril 2015 excède la valeur de la norme qui est de 5 UTN pour une eau souterraine non-désinfectée.

Attendu qu'il est demandé de prendre les mesures requises pour remédier à ces manquements et de transmettre un plan des mesures correctives à mettre en œuvre pour se conformer à la loi ;

Attendu que le Ministère considère que des vérifications doivent être effectuées par un ingénieur dûment habilité et qu'un rapport de vérification devra lui être transmis;

Attendu que ce rapport devra statuer sur la conformité des installations en proposant les mesures correctives à apporter et que certains correctifs nécessitent une autorisation préalable du Ministère ;

Attendu qu'un estimé budgétaire a été proposé par Akifer inc. pour la réalisation des travaux suivants pour un total de 2 250,00 \$ (taxes en sus) :

- Ouverture du dossier et planification des travaux
- Inspection du puits (visuelle et via une caméra submersible)
- Compilation et interprétation des résultats d'analyses
- Avis technique, incluant des recommandations

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater Akifer inc. pour effectuer les travaux proposés.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-07-145

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat d'un système téléphonique Voip complet avec afficheur et boîtes vocales pour montant de 1765,00 \$ (taxes en sus) incluant l'installation, la programmation et la formation.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-07-146

DEMANDE À HYDRO QUÉBEC PROJET SORTIE 261

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de présenter une demande à Hydro-Québec pour le déplacement de poteaux dans l'emprise du 4^e rang et le rehaussement de la ligne électrique existante située sur le terrain où doit être implantée une nouvelle rue et des constructions pour le projet de halte routière à la sortie 261 de l'autoroute 20.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-07-147

RANDEE LOTBINIERE A VELO

Attendu que l'édition 2014 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 450 cyclistes et environ 80 bénévoles ;

Attendu qu'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2014

Attendu que la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2015 ;

Attendu que plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2015;

Attendu que la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Val-Alain;

Attendu que le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-07-148

PRET DE SALLE : COURS DE DANSE

Considérant que la demande concerne la possibilité d'obtenir le prêt de la salle municipale pour offrir des cours de danse créative à des enfants âgés de 3 ans et plus, le samedi matin de 9 heures à 10 heures;

La session d'automne se déroulerait du 12 septembre au 12 décembre 2015;

La session d'hiver se déroulerait du 23 janvier au 7 mai 2016;

Le coût serait de 8\$ par enfant, par cours;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de prêter la salle pour ces cours.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-07-149

DEMANDE DE CITOYENS

Considérant que nous avons reçu une demande de monsieur Michel Thivierge concernant une parcelle de rue située sur sa propriété du lot 192-35;

Considérant que la rue Henri se termine sur ladite parcelle par un cul-de-sac qui est utilisé pour la cueillette des matières secondaires et le déneigement;

Considérant que la demande adressée à la municipalité est de voir à finir et entretenir cette parcelle de rue que le demandeur est prêt à concéder à condition que la municipalité s'en occupe pour qu'elle devienne utilisable;

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater un notaire pour l'achat de la parcelle de rue ci-haut mentionnée pour un 1,00 \$ (un) et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-150

DEMANDE DES FERMIÈRES

Considérant que nous avons reçu une demande d'appui du Cercle des Fermières de Val-Alain pour une demande de subvention auprès du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés;

Considérant que cette demande comprend l'achat d'un métier de 45 pouces, d'un métier de 36 pouces, d'une serre pour faire des semis et d'un « Scan and Cut » (outil pour tailler les courtepointes);

Considérant que 2 métiers sont à changer étant donné une usure importante nécessitant le remplacement de pièces brisées;

Considérant que des membres du cercle, aussi membres du comité d'embellissement, aînées et plus jeunes, ont exprimé le désir de faire des semis dans une serre en passant par le repiquage, le bouturage, la récolte et la mise en conserve de certains légumes et d'embellir le village avec les plants de fleurs ainsi obtenus.

Considérant que l'acquisition d'un outil spécial « Scan and Cut » faciliterait la tâche aux adeptes de courtepointe;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'appuyer le Cercle des Fermières de Val-Alain dans cette demande.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-151

DEMANDE DE ZONAGE COMMERCIAL 5E RANG

Considérant qu'une demande pour un dézonage a été adressée à monsieur Pierre Demers, inspecteur en urbanisme;

Considérant que le demandeur désire s'installer sur un terrain en bordure de l'autoroute 20 sur le 5e rang pour permettre la vente de véhicules récréatifs et ainsi obtenir une plus grande visibilité;

Considérant que ledit terrain est actuellement en zone agricole et qu'il possède une autorisation de la CPTAQ pour une utilisation non agricole pour une tour de télécommunication;

Considérant que le type d'entreprise qui y serait installé n'est pas permis dans la réglementation municipale actuelle;

Considérant que la demande est pour un changement de zonage ou la création d'une nouvelle zone pour leur permettre d'être en conformité avec la réglementation;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité a l'intention de modifier le règlement de zonage conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la C.P.T.A.Q. et du M.A.M.R.O.T.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-152

COLLECTE RÉGIONALE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Attendu que les municipalités du Québec ont l'obligation de faire exécuter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22);

Attendu que les municipalités du Québec doivent également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances ou les causes d'insalubrité (article 3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et Loi sur les compétences municipales) d'où le suivi des fosses septiques;

Attendu qu'il est difficile dans le contexte actuel de répondre à ces obligations;

Attendu que la Planification stratégique 2014-2018 de la MRC de Lotbinière identifie la prise en charge régionale de la collecte des boues de fosses septiques comme étant l'action 4.2;

Attendu que, selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 57 % des municipalités du Québec (75 % dans Chaudière-Appalaches) ont déjà instauré une collecte systématique des boues de fosses septiques sur leur territoire;

Attendu que la MRC de Lotbinière a présenté un scénario de collecte prévoyant le traitement des boues de fosses septiques par compostage à un coût unitaire inférieur au coût de vidange que les usagers obtiennent par des démarches individuelles;

Attendu qu'une telle collecte permettrait de faire l'inventaire des installations de traitement individuelles du territoire;

Attendu l'intérêt manifeste de la table du conseil de la MRC de Lotbinière sur le sujet depuis quelques années;

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers d'appuyer la démarche du conseil de la MRC de Lotbinière, à savoir d'instaurer une collecte régionale des boues de fosses septiques sur tout le territoire de la MRC de Lotbinière conformément à l'article 13 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-153

DEMANDE DE JACQUES GOURDES

Considérant qu'une activité bénéfice sera tenue dans le cadre du 100e anniversaire des Cercles de Fermières de la Fédération 18 dont les profits iront à la Fondation OLO;

Il est proposé par Sylvie Larocche et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire un don de 100 \$ pour cette activité et de payer l'inscription au souper canadien du député Jacques Gourde de monsieur Renald Grondin au montant de 25\$.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-07-154

DEMANDE DE LA FADOQ

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'installation de lumières pour le terrain de pétanque, à la demande de la FADOQ Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-07-155

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h35.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin,
maire

Julie Picard,
adjointe à la directrice générale

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.